

Joseph Tyrode, président de l'AEPL (*)

Etablissements publics fonciers : « Laisser le libre arbitre aux élus »

Etes-vous favorable à la fusion des établissements publics fonciers (EPF) présents sur un même territoire,



EPF DU DOUSS

évoquée lors de la discussion du projet de loi sur le foncier public ?

Nous ne sommes pas en opposition avec les EPF d'Etat, qui ont souvent été créés dans des contextes particuliers de restructuration de territoire. Chacun répond à des besoins propres. Il faut laisser le libre arbitre aux élus locaux. Une politique foncière est

une politique de proximité, qui nécessite des connaissances de terrain approfondies et un rapport de confiance avec les élus locaux, que peuvent apporter les EPFL.

Comment favoriser la couverture

intégrale du territoire par

des EPF, prévue par le projet de loi

« urbanisme-logement » ?

Il faut faciliter la création des EPFL, qui souffrent de plusieurs freins. Par exemple, tous les EPFI à fiscalité propre, et non uniquement ceux ayant une triple compétence en urbanisme, devraient pouvoir adhérer à un établissement public foncier local. Il faut aussi passer à une règle de majorité qualifiée pour la création d'un EPFL, afin d'arriver à des périmètres cohérents pour les établissements. Enfin, il ne faut pas superposer de nouveaux établissements à ceux existants.

Propos recueillis par Delphine Gerbeau

(*) Association des établissements publics fonciers locaux.